



RAPPORT RELATIF A L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT

ANNEE 2017

1 – Présentation du Service

Siège social actuel : 17 bis avenue de la Puisaye
89000 AUXERRE

Compétence géographique : département de l'Yonne
sauf circonscription de Sens et canton de Joigny
(selon le découpage cantonal antérieur à 2014)

Locaux :

⇒ Centres médicaux fixes :	5
AUXERRE	17 bis avenue de la Puisaye
AVALLON	1 route de Lyon
MIGENNES	34 avenue Jean Jaurès
SAINT FLORENTIN	2 rue Saint-Martin
TONNERRE	2 avenue de la Gare
⇒ Centres médicaux mobiles	: 2
⇒ Centres annexes d'entreprises	: 32

2 - Composition du conseil d'administration

L'AIST89 est administrée par un Conseil d'Administration paritaire de 18 membres comprenant :

- 9 membres représentant les Employeurs désignés par les entreprises adhérant à l'Association.
- 9 membres représentant les Salariés des entreprises adhérant à l'Association et désignés par les Organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel.

3 – Etablissements adhérents et effectifs salariés au 31/12/2017

Effectif par tranche	Nombre d'adhérents	Effectifs salariés
moins de 5 salariés	3.488	6.096
de 5 à 10 salariés	1.052	7.198
11 à 19 salariés	432	6.241
20 à 49 salariés	334	10.279
50 à 79 salariés	69	4.344
80 à 99 salariés	17	1.512
100 à 149 salariés	18	2.139
150 à 199 salariés	17	2.720
200 à 299 salariés	12	2.774
300 salariés et plus	7	3.255
Total	5.446	46.558

4 – Personnel présent en 2017

- Nombre de médecins du travail :
 - 7 médecins du travail à temps complet (1 départ en cours d'année)
 - 6 médecins du travail à temps partielNombre en équivalent temps plein des médecins du travail en 2017 : 9,5 ETP

- Nombre et qualification des assistants des services de santé au travail (ASST) :
 - 7 assistantes médicales - conducteurs PL et 5 assistantes médicales (11,3 ETP) (1 entrée en cours d'année)
 - 5 assistantes en santé au travail (4,3 ETP) (1 entrée en cours d'année)Nombre en équivalent temps plein des ASST en 2017 : 15,6 ETP

- Nombre d'infirmières en santé au travail : 8 (2 entrées en cours d'année – 1 congé maternité)
Nombre en équivalent temps plein des infirmières en santé au travail en 2017 : 6,3 ETP

- Nombre et qualification des intervenants en prévention des risques professionnels :
 - 1 ergonome (IPRP) et 3 techniciennes hygiène sécurité environnement – IPRP (1 congé maternité en cours d'année)Nombre en équivalent temps plein des intervenants du Pôle Prévention en 2017 : 3,5 ETP

- Nombre et fonction des personnels de direction et administration :
 - 1 directeur
 - 2 comptables (1 départ en cours d'année)
 - 2 secrétaires
 - 1 agent d'entretien à temps partielNombre en équivalent temps plein des personnels administratifs en 2017 : 4,4 ETP

- **5 - Matériel**

Matériel médical

- Analyses des urines
 - 21 Cliniteks status
- Surveillance de la vue
 - 19 Visiotests
 - 1 Ergovision
 - 1 Tonomètre
- Surveillance de l'audition
 - 23 Audiowins
- Exploration fonctionnelle respiratoire
 - 18 Spirowins
 - 1 Spiromètre
 - 1 Peak flow
- Dépistage du diabète
 - 7 One Touch Verio
- Evaluation de la fonction cardiovasculaire
 - 2 Electrocardiographes
 - 25 Tensiomètres
- Evaluation de la force musculaire
 - 5 Poignées Dynamométriques
 - 1 Dynamomètre manuel de Collin

Matériel de métrologie

- Mesures de bruit
 - 5 Exposimètres (et 1 calibreur)
 - 2 Sonomètres/exposimètres
- Mesures de poussières, de gaz et vapeur dans l'atmosphère
 - 2 Pompes et 1 calibreur
- Ambiances lumineuses
 - 1 Luminancemètre
 - 6 Luxmètres
- Evaluation de la force musculaire
 - 1 Dynamomètre + 1 barre de traction

Matériel divers

- 1 Caméscope numérique
- 3 Appareils photos numériques
- 5 Vidéoprojecteurs

ADHERENTS AU 31 DECEMBRE 2017

◆ NOMBRE D'ADHERENTS AU 31 DECEMBRE 2016	5 537	pour : 46 036 salariés
↵ ADHERENTS AYANT CESSÉ LEUR ACTIVITÉ	- 121	pour : 495 salariés
↵ ADHERENTS N'OCCUPANT PLUS DE SALAIRE	- 168	pour : 319 salariés
↵ ADHERENTS AYANT DEMANDÉ LEUR RADIATION	- 11	pour : 844 salariés
↵ ADHERENTS AYANT DÉPOSÉ LE BILAN	- 43	pour : 111 salariés
↵ ADHERENTS RADIES POUR NON PAIEMENT DE COTISATIONS	- 0	pour : salariés
↵ FUSION D'ENTREPRISES	- 18	pour : 230 salariés
↵ ADHERENTS pour lesquelles les visites sont suspendues pour non paiement des cotisations	- 77	pour : 285 salariés
↵ NOUVEAUX ADHERENTS	+ 279	pour : 915 salariés
↵ ADHERENTS REINSCRITS APRÈS RADIATION POUR NON PAIEMENT DES COTISATIONS	+ 14	pour : 51 salariés
↵ ADHERENTS REINSCRITS POUR AVOIR REPRIS DU PERSONNEL	+ 20	pour : 31 salariés
↵ ADHERENTS REINSCRITS APRÈS SUSPENSION DES VISITES POUR NON PAIEMENT DES COTISATIONS	+ 0	pour : salariés
↵ COMPTES POUR GERER LES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE	+ 34	
➔ NOMBRE D'ADHERENTS AU 31 DECEMBRE 2017	5 446	pour : 46 558 salariés

**EVALUATION DES IMPAYES DE L'EXERCICE 2017
au 19/03/2018**

COTISATIONS DUES PAR :

	2014 (au 19/02/2015)	2015 (au 12/02/2016)	2016 (au 28/03/2017)	2017 (au 19/03/2018)
⇒ les adhérents actifs	77 317,22	64 789,24	19 717,87	34 077,43
⇒ les adhérents n'occupant plus de salarié.....	12,10	16,67	656,62	895,11
⇒ les adhérents ayant cessé leur activité	1 019,00	1 454,87	1 324,57	/
⇒ les adhérents ayant demandé leur radiation.....	/	/	/	/
⇒ les adhérents radiés pour non paiement de cotisations	/	9 816,91	8 994,13	/
⇒ les adhérents suspendus pour non paiement de cotisations	5 383,51	1 607,97	0	8 554,08
⇒ facturation intérimaires	1 013,31	8 579,90	0	/
	84 745,14 €	86 274,56 €	30 693,19 €	43 526,72 €

DECLARATIONS DE CREANCES A TITRE CHIROGRAPHAIRES
concernant les entreprises :

	2014 (au 19/02/2015)	2015 (au 12/02/2015)	2016 (au 28/03/2017)	2017 (au 19/03/2018)
⇒ En redressement judiciaire en 2017 toujours en activité.....	2 401,74	268,92	4 145,26	4 700,77
⇒ En redressement judiciaire en 2018 devant des cotisations sur 2017.....	/	/	1 381,33	278,87
⇒ En liquidation judiciaire en 2017	2 613,78	3 463,09	2 755,18	1 622,55
⇒ En liquidation judiciaire en 2018 devant des cotisations sur 2017.....	6 670,91	/	169,47	1 220,94
	11 686,43 €	3 732,01 €	8 451,24 €	7 823,12 €

TOTAL

96 431,57 €

90 006,57 €

39 144,43 €

51 349,84 €

8 - Adhérents radiés ou susceptibles de radiation pour non-paiement des cotisations

Aucun adhérent n'a fait l'objet en 2017 d'une radiation pour non-paiement des cotisations ou non-retour du bordereau de cotisation, mais 111 adhérents ont fait l'objet d'une mise en recouvrement amiable par voie d'huissier.

Au 31 décembre 2017, 77 adhérents étaient suspendus pour non-paiement des cotisations ou non-retour du bordereau de cotisation.

Retard concernant les déclarations et règlements (extrait du règlement Intérieur)

NB : Cette procédure est en cours de réexamen avec en particulier l'intervention d'un cabinet d'huissier

En cas de retard dans la déclaration annuelle des effectifs et des salaires ou dans le règlement des cotisations, l'AIST89 suit la procédure suivante :

- Une lettre de simple de rappel,
- Après un délai de 3 semaines et lorsque l'adhérent n'a pas régularisé sa situation,
- une lettre RAR de rappel, impliquant la suspension administrative des prestations,
- Après un nouveau délai de 3 semaines et si l'adhérent n'a toujours pas régularisé sa situation, une seconde lettre RAR de rappel,
- Un examen par le Conseil d'Administration pouvant conduire à une décision de radiation conformément à l'article 7 des statuts, notifiée par lettre RAR, les sommes restant dues pouvant être recouvrées par l'AIST89 par toute voie de droit.

A compter du rappel par lettre RAR, l'adhérent supporte les frais de relance, dont le montant forfaitaire est fixé par le Conseil d'Administration. En cas de ré-adhésion, l'adhérent doit s'acquitter de nouveaux droits d'entrée et des cotisations restant dues y compris celles relatives à la période de radiation.

Au cours de cette procédure, l'AIST89 contacte téléphoniquement l'adhérent afin de parvenir à une solution évitant à l'adhérent une situation d'infraction à la législation sur la santé au travail. En cas de suspension administrative, les prestations reprennent dès transmission des déclarations ou règlement des cotisations, et règlement des frais de relance dues.

A compter de 2016, les radiations pour non-paiement des cotisations ou non-retour du bordereau de cotisation ont fait l'objet d'un signalement à l'Inspection du travail. Il en est de même en cas de refus d'adhésion alors qu'un salarié de l'entreprise a demandé à bénéficier d'une consultation médicale. Une procédure a été mise en place avec l'Inspection du travail et a permis de régulariser de façon positive une situation.

9 – Réponses aux interrogations des Adhérents

En 2017, la Direction est intervenue 28 fois en réponse aux interrogations des adhérents, pour les motifs suivants :

- | | |
|---|---|
| ➤ Organisation des visites médicales : | 6 |
| ➤ Organisation générale des prestations : | 5 |
| ➤ Aspects relationnels : | 6 |
| ➤ Questions juridiques : | 9 |
| ➤ Informatique – Portail | 2 |

Par ailleurs, un litige avec un adhérent demandant l'adhésion de sites extérieurs été soldé et un adhérent a adressé des remerciements à l'AIST89.



Rapport annuel relatif à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion financière Année 2017

(Article D.4622-70 du code du Travail)

PARTIE RELATIVE A LA GESTION FINANCIERE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 font apparaître une situation financière toujours saine, intégrant une certaine amélioration de la conjoncture économique en 2017.

➤ **Le bilan**

Le bilan montre une structure financière très équilibrée avec des fonds propres à hauteur de 9 486 K€ dont 8 949 K€ au titre des fonds associatifs.

L'endettement bancaire demeure faible à hauteur de 424 K€, en relation avec des emprunts destinés à financer partiellement les travaux de rénovation et amélioration du patrimoine.

L'actif immobilisé représente une valeur nette comptable de 2 815 K€.

La trésorerie ressort à 7 482 K€.

➤ **Le compte de résultat**

Le chiffre d'affaires est de 4 025 K€ pour 2017 contre 3 975 K€ en 2016, ce qui traduit une augmentation de 1,27 %. Les cotisations des adhérents sont passées de 3 725 K€ en 2016 à 3 758 K€ en 2017, ce qui correspond à une légère augmentation malgré des régularisations positives d'établissements importants en 2016. Les conventions avec la fonction publique pour le suivi en santé au travail de leurs agents représentent 161 K€ en 2017. Les loyers de l'ancien siège de l'AIST89, rue René Schaeffer à Auxerre, représentent 71 K€.

Le total des produits d'exploitation passe de 4 034 K€ en 2016 à 4 131 K€ en 2017 et comprend notamment des remboursements au titre des indemnités journalières et de la prévoyance.

Les charges externes représentent 627 K€ en 2017 contre 504 K€ en 2016. Il y a eu en 2017 un versement supplémentaire de 100 K€ pour couvrir les engagements de l'AIST89 au titre des indemnités de fin de carrière.

Les impôts et taxes passent de 117 K€ en 2016 à 99 K€ en 2017, essentiellement du fait d'une certaine réduction des dépenses de formation, aucun médecin n'ayant été en formation de médecine du travail en 2017.

La masse salariale est de 2 807 K€ en 2017 pour 2 836 K€ en 2016, ceci étant principalement lié à une baisse des salaires et des cotisations URSSAF, du fait de postes de médecins du travail qui n'ont pas pu être pourvus. Le CICE représente pour 2017 la somme de 64 K€.

Le résultat d'exploitation est de 346 K€ en 2017.

Les produits financiers passent de 96 K€ en 2016 à 92 K€ en 2017, du fait de la réduction des taux des placements.

Il ressort des comptes un résultat net comptable après impôt sur les sociétés de 284 K€.

Telles sont les informations significatives à signaler.